

Programme Développement Douroula (Burkina Faso) - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Ville de Neuchâtel

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 17 décembre 1997, le Conseil Communal de notre ville jumelée suisse, Neuchâtel, a décidé de soutenir nos actions au Burkina Faso en votant un crédit de 20 000 Francs Suisses.

Il conviendrait donc que la Ville de Besançon encaisse cette somme et décide de la réaffecter sur les crédits gérés par le Service Relations Extérieures, pour la réalisation de micro-projets sur Douroula.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et, en cas d'accord, à autoriser l'encaissement des 20 000 Francs Suisses sur l'imputation 92.06.7474. 95070.00400 et leur réaffectation en dépenses, sur l'imputation 92.06.6068.95070.00400 (Programme Développement Douroula) à créer.

«**M. LE MAIRE** : Neuchâtel, voilà un exemple intéressant, nous vote un crédit de 20 000 Francs Suisses, ce qui correspond à environ 83 400 Francs Français».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.